

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF848

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 61

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de ce même service des impôts » ;

les mots :

« du service des impôts mentionné au premier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.